



## Préoccupations canadiennes inévitables quant aux prisonniers en Israël et en Palestine

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 27 juin 2011

[Canadiens pour la paix et la justice au Moyen-Orient](#) 27 juin 2011

Région : [Le Canada](#)  
Thème: [Loi et Justice](#)

Montréal, le 27 juin 2011 — Dans une déclaration musclée du vendredi 24 juin, John Baird, ministre des Affaires étrangères, a demandé la remise en liberté immédiate et inconditionnelle du soldat israélien Gilad Shalit. Le ministre a aussi réclamé que le groupe palestinien islamiste Hamas, qui a capturé Shalit il y a cinq ans, permette immédiatement au Comité international de la Croix-Rouge d'avoir accès au soldat. Ce dernier a été capturé lors d'une attaque par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens sur une base militaire dans le sud d'Israël le 25 juin 2006. Depuis lors, on lui a refusé tout contact significatif avec le monde extérieur.

Ni la déclaration du ministre Baird du 24 juin ni aucune autre du genre faite au cours des dernières années par ses prédécesseurs n'ont fait mention des 5 383 Palestiniens actuellement emprisonnés par les autorités israéliennes. Environ 219 d'entre eux sont en « détention administrative » — une détention ordonnée par les autorités d'occupation militaire — sans procédure judiciaire. De telles détentions peuvent être prolongées indéfiniment par les autorités militaires, et ce, sans procédure judiciaire. Selon le groupe israélien de droits de la personne B'Tselem, Israël a recours depuis des années aux détentions administratives à l'endroit de milliers de Palestiniens pour des périodes prolongées sans toutefois les poursuivre en justice. Israël le fait sans les informer des chefs d'accusation retenus contre eux et sans permettre l'étude de la preuve aux principaux concernés ou à leur avocat. Cela contrevient à de nombreuses dispositions du droit international.

Canadiens pour la paix et la justice au Moyen-Orient (CJPMO) appuie la demande de remise en liberté de Gilad Shalit. Cependant, CJPMO est profondément préoccupée par l'approche déséquilibrée du gouvernement canadien vis-à-vis de la question des détenus dans le conflit israélo-palestinien. « Gilad Shalit devrait être libéré immédiatement. Également, le gouvernement canadien devrait réclamer la remise en liberté des prisonniers palestiniens détenus sans accusations », affirme Thomas Woodley, président de CJPMO. L'organisme indique que de nombreux prisonniers palestiniens ont reçu des sentences sévères pour avoir participé à des manifestations pacifiques ou pour des délits mineurs, comme lancer des pierres à des chars d'assaut. « Le Canada doit aussi exhorter Israël à libérer les prisonniers âgés de moins de 18 ans », ajoute M. Woodley. CJPMO tient à souligner que, en date du 30 avril, 37 Palestiniens de moins de 16 ans et 180 âgés de 16 à 18 ans sont détenus par les autorités israéliennes.

Gilad Shalit — un prisonnier de guerre israélien — fut capturé lors d'un raid sur une base

militaire israélienne veillant au contrôle de Gaza par Israël. Il fut le premier soldat israélien à être capturé par les Palestiniens depuis 1994. Le Hamas a offert de le remettre en liberté en échange de la libération de centaines de prisonniers palestiniens, notamment les femmes et les mineurs. Le fait de garder des prisonniers indéfiniment ou en échange d'une rançon va à l'encontre du droit international.

#####

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

Patricia Jean

Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438-380-5410

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est [Canadiens pour la paix et la justice au Moyen-Orient](#)  
Copyright © [CJPMO](#), [Canadiens pour la paix et la justice au Moyen-Orient](#), 2011

---

Articles Par : [CJPMO](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)